

## Projet éolien du Mont Hellet

Communes de Baillolet et Lucy

### Lettre d'information #4 - Juin 2023

#### Le mot des chefs de projet

**Madame, Monsieur,**

Après plusieurs années de pause, l'instruction du projet éolien du Mont Hellet sur votre commune a repris ces derniers mois. Nous souhaitons donc par ce biais vous transmettre l'ensemble des informations à jour.

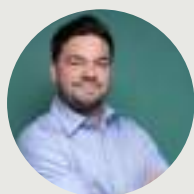
Le projet éolien du Mont Hellet est un projet dont le dépôt du dossier de demande d'Autorisation Environnementale date de 2019. Cette demande a été rejetée en 2021. En janvier 2023, la Préfecture de Seine-Maritime nous a permis de reprendre l'instruction pour 3 des 4 éoliennes jugeant qu'une éolienne était trop proche des boisements. Nous avons donc décidé de modifier la localisation de cette dernière dans le but de se conformer aux demandes des services instructeurs.

Après six ans d'études, le projet éolien du Mont Hellet est aujourd'hui finalisé pour 3 éoliennes. Le dossier de demande d'Autorisation Environnementale a récemment été déclaré complet et recevable par l'administration, il peut donc entrer dans la dernière phase avant la décision préfectorale : l'enquête publique. Une prochaine lettre d'information vous sera distribuée à la fin de l'été afin de vous donner davantage d'informations à ce sujet.

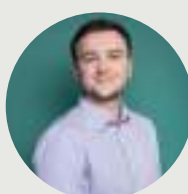
Nous remercions les élus de Baillolet et Lucy pour leur confiance accordée depuis 2017 et pour leur aide tout au long de ces années pour que ce projet voit le jour. Nous espérons que vous serez nombreux à participer à l'enquête publique.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet dédié au projet :

<https://mont-hellet.projet-eolien.com/>



**Aurélien Parent**  
Chef de projet  
**RWE Renouvelables France**  
aurelien.parent@rwe.com



**Tanguy Le Brun**  
Chef de projet  
**RWE Renouvelables France**  
tanguy.lebrun@rwe.com

## Venez nous rencontrer !

PERMANENCE D'INFORMATION SUR  
LE PROJET EOLIEN DU MONT HELLET

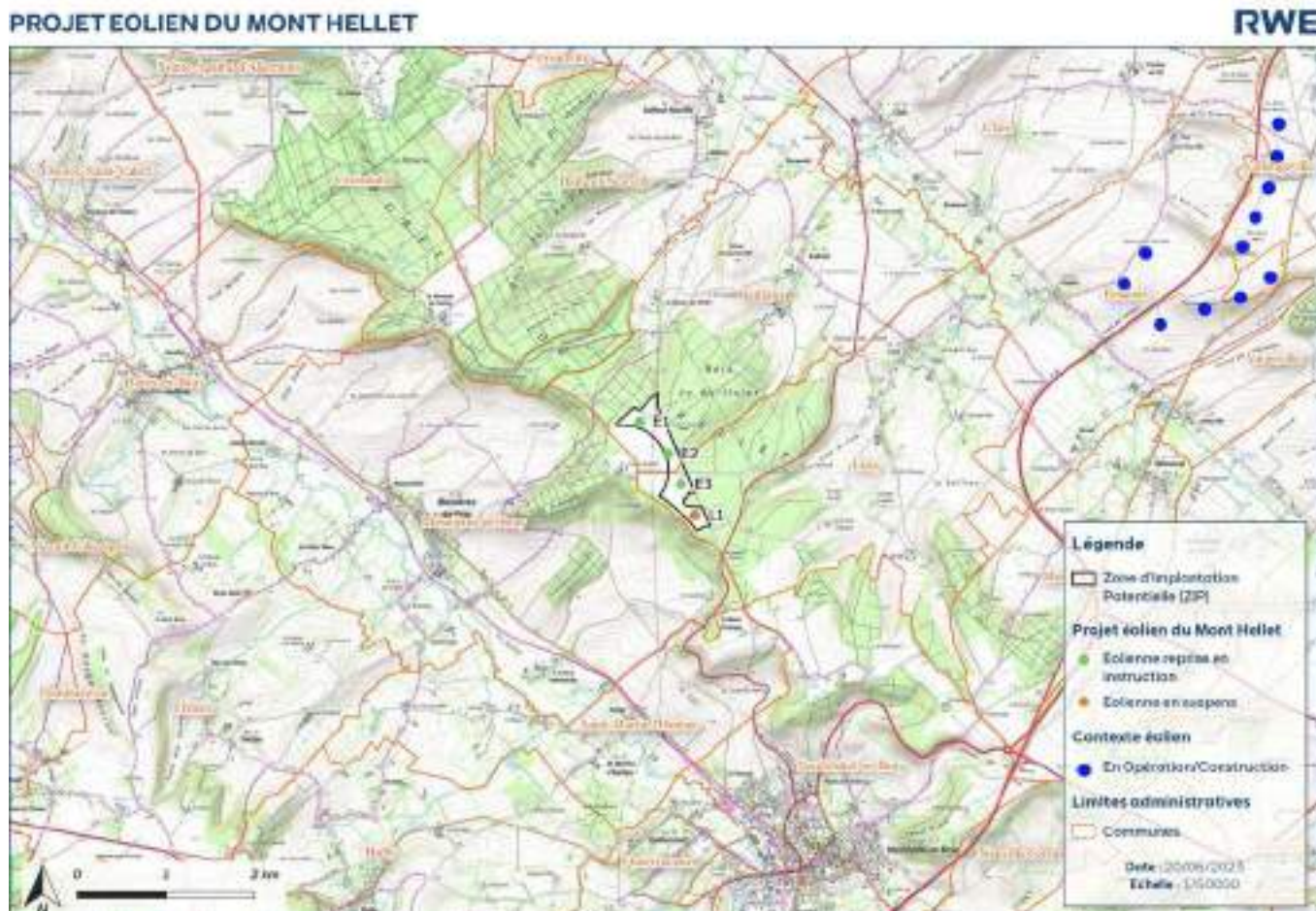
**Le 11 juillet 2023**  
**Mairie de Baillolet**  
**De 16h à 18h**

**Le 11 juillet 2023**  
**Mairie de Lucy**  
**De 18h30 à 20h30**

**Passez librement sur les plages horaires !**



# Les caractéristiques du projet



Carte de l'implantation du projet éolien du Mont Hellet

## Les chiffres clés du projet en phase d'enquête publique



**3**

**éoliennes**

Le projet est composé de 3 éoliennes, d'une hauteur maximale de 164,5 mètres en bout de pale.



**3,6**

**MW**

Puissance unitaire des éoliennes du projet. Le projet a donc une puissance totale de 10,8 MW.



**6 000**

**foyers**

À titre indicatif, un parc éolien de 3 éoliennes de 3,6 MW pourrait produire l'équivalent de la consommation électrique (tous usages domestiques) de 6 000 foyers (estimation ADEME).

# De solides études pour un projet de moindre impact

## L'étude paysagère

Le projet présenté, qui se compose de trois éoliennes implantées en une ligne régulière et homogène, s'inscrit de manière très cohérente dans le paysage, sans générer d'effet préjudiciable de saturation visuelle. Le projet occupera une place restreinte sur l'horizon, avec un espacement suffisant entre les machines pour limiter les effets de chevauchement et ainsi préserver des fenêtres de respiration, y compris pour les points de vue situés à proximité immédiate. Plusieurs dizaines de photomontages ont été réalisés, ils seront tous consultables durant l'enquête publique.



## L'étude écologique

L'étude environnementale repose à la fois sur des études bibliographiques et sur des investigations de terrain. Cette étude est réalisée sur un cycle biologique complet (un an) : elle a commencé le 8 février 2018. Elle a permis d'établir les impacts potentiels du projet sur l'environnement, avant de proposer des mesures pour éviter, réduire ou compenser ces impacts. L'objectif final est de concevoir le projet de moindre impact environnemental. Les espèces suivantes ont été observées :



Busard Saint-Martin

©Stephan Sprinz



Pic mar

©Cédric Girard



Chardonneret élégant

©Le poidesans

Les conclusions de l'étude environnementale sont les suivantes :

- La zone d'implantation potentielle est entièrement occupée par les grandes cultures qui ne présentent aucun enjeu floristique notable. Aucun impact n'est attendu sur la flore et les habitats. En effet, l'ensemble des éoliennes seront implantées dans des cultures.
- Concernant l'avifaune, les enjeux varient de faibles à modérés selon les périodes. Après mise en places de mesures, les impacts résiduels seront très faibles conduisant sur une atteinte nulle à l'état de conservation de l'avifaune.
- Concernant les chiroptères, un bridage préventif sera mis en place afin d'éviter les risques de collisions. Des linéaires de haies seront mis en place dans les secteurs afin de reconstituer des corridors et des territoires de chasse favorables aux chauves-souris.
- Pour finir, aucun impact significatif vis-à-vis des mammifères, des reptiles, des amphibiens et des insectes n'est attendu au vu du projet.

**L'ensemble des mesures d'Evitement, de Réduction et de Compensation mises en place permettent de justifier des impacts résiduels très faibles pour l'ensemble des espèces de chauves-souris. De ce fait, aucune atteinte à l'état de conservation de ces espèces n'est attendue.**

## L'étude acoustique

Du 14 juin au 21 juillet 2018, le bureau d'études spécialisé Sixense Engineering a installé 5 sonomètres à l'extérieur d'habitations parmi les plus proches de la zone étudiée à Lucy et à Baillolet.

L'objectif était d'effectuer un relevé du niveau sonore existant, mesuré en décibels : dB(A), toutes les 10 minutes, 24h/24 durant une période suffisamment longue pour déterminer le niveau de bruit résiduel (bruit à l'état initial). Ces données sont corrélées avec le vent mesuré (vitesse et direction).

**Un plan de bridage a été défini pour assurer le strict respect des seuils réglementaires. Une campagne de vérification sera réalisée à la mise en service du parc pour vérifier la bonne application de ce plan.**



Carte des emplacements des sonomètres

# Les bénéfices pour le territoire

Les bénéfices pour le territoire sont multiples. Comme toute installation, le parc éolien générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités. De plus, des mesures de réduction et de compensation, définies dans l'étude d'impact, aideront à financer des projets de territoire. Par ailleurs, les chemins communaux et ruraux à proximité des éoliennes seront élargis et remis en état. Enfin, et surtout, les bénéfices seront aussi environnementaux grâce au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes. Le détail des retombées fiscales est présenté ci-dessous :

## Retombées fiscales\* pour 3 éoliennes de 3,6 MW\*\*

Commune de Lucy (1 éolienne)	8 900 € / an
Commune de Baillolet (2 éoliennes)	17 100 € / an
Communauté de communes Bray-Eawy	14 800 € / an
Communauté de communes de Londinières	29 400 € / an
Département de Seine-Maritime	34 600 € / an
Etat	2 900 € / an

\*simulation faite le 16 juin 2023 et basée sur les dispositions fiscales de 2020 (source : [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr))

\*\* 2 éoliennes sur la commune de Baillolet et 1 éolienne sur la commune de Lucy

## Zoom sur : les mesures Eviter, Réduire, Compenser (E.R.C)

L'étude d'impacts réalisée dans le cadre du projet éolien permet dans un premier temps d'en évaluer les impacts potentiels. Ils sont qualifiés d'impacts "bruts". Conformément au code de l'Environnement, RWE Renouvelables France est ensuite tenu de proposer toutes les mesures nécessaires afin d'éviter, réduire ou en dernier recours compenser (dans cet ordre) les impacts. Pour être recevable, un projet doit rechercher le moindre impact environnemental possible.

## Les mesures d'accompagnement à la construction du parc

Convaincus que la transition écologique ne passe pas uniquement par de grands projets, mais doit être réalisée aussi à l'échelle locale et individuelle, RWE finance, dans le cadre de ses projets éoliens, des mesures dites "d'accompagnement". Il s'agit d'une démarche volontaire, non obligatoire, qui permet de financer des projets liés au cadre de vie des habitants, à la transition écologique et énergétique locale et à la protection de la biodiversité.



**Enfouissement des lignes électriques aériennes des communes de Lucy et Baillolet**



**Création d'une parcelle en jachère et de linéaires de haies arborées et arbustives, pour les chiroptères et les rapaces**



**Suivi des populations de busards et protection des nids, pendant toute la durée d'exploitation du parc**



**Plantation de haies paysagères pour les riverains les plus proches du parc**



**Aménagement des entrées et sorties des bourgs de Lucy et de Baillolet**

# Questions - réponses sur l'éolien

## Quelle est la durée de vie d'une éolienne ? Qui s'occupe du démantèlement le moment venu ?

Les éoliennes actuelles ont une durée de vie garantie entre 20 et 25 ans mais peuvent produire jusqu'à 30 ans. En pratique, une étude est réalisée pour examiner l'état d'usure des éoliennes et déterminer s'il est plus intéressant d'entretenir l'éolienne ou de la remplacer par une machine de nouvelle génération.

Le démantèlement intégral de l'installation est prévu et à la charge du propriétaire du parc. La loi a été modifiée en juin 2020 et prévoit désormais une excavation totale des fondations en béton. L'éolien est la seule industrie pour laquelle il est prévu légalement qu'une provision soit bloquée pour le démantèlement à la Caisse des dépôts et consignations dès la mise en service du parc. Par ailleurs, la loi fixe des obligations de recyclage des matériaux très élevées : aujourd'hui, au minimum 90% de la masse de l'éolienne doit être recyclée ou réutilisée lors d'un démantèlement.



Démantèlement du premier parc éolien français à Port-la-Nouvelle en 2019. 96% des composants ont été recyclés.

## Les éoliennes produisent-elles des infrasons dangereux pour la santé ?

Les éoliennes génèrent des infrasons du fait de leur exposition au vent, qu'elles soient en fonctionnement ou à l'arrêt. Les infrasons sont des ondes sonores de basse fréquence, imperceptibles par l'oreille humaine. De nombreuses activités humaines ou naturelles en produisent : courir, nager, ouvrir la fenêtre en voiture, le vent circulant dans les arbres...

L'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) estime que les infrasons émis par les éoliennes sont suffisamment faibles pour ne pas constituer une gêne ou un danger pour la santé\*. A titre de comparaison, les infrasons émis par notre organisme (battements du cœur ou respiration) et transmis à notre oreille interne sont plus intenses que ceux émis par les éoliennes.

\*Source : rapport d'expertise collective "Evaluation des effets sanitaires des basses fréquences sonores et infrasons dus aux parcs éoliens" - ANSES, mars 2017.

## Les énergies renouvelables rapportent-elles des bénéfices à l'Etat ?

L'intégration de l'énergie éolienne au marché de l'énergie fonctionne depuis près de 20 ans selon le mécanisme du complément de rémunération. Lorsque les prix du marché sont inférieurs au prix cible fixé lors de l'attribution du projet, l'Etat verse un complément de rémunération au producteur. A l'inverse, quand les prix du marché sont supérieurs, c'est le producteur qui verse à l'Etat la différence.

Au cours du premier semestre 2022, le tarif de rachat de l'électricité s'élevait à 231€/MWh contre en moyenne 50€/MWh avant la crise du COVID-19 et les tensions liées au gaz dans le monde. Grâce au complément de rémunération avec des prix cibles aux alentours de 60€/MWh, les sommes reversées à l'Etat par les producteurs éoliens atteignent en 2021 et 2022 plusieurs dizaines de milliards d'euros. Avec des prix de marché qui s'envolent depuis plusieurs mois, les énergies renouvelables se révèlent donc indispensables, car elles limitent nos importations d'énergies fossiles, mais aussi parce qu'elles équilibrent nos finances publiques et protègent le pouvoir d'achat des français !

\*Source : France Energie Eolienne et CRE, juillet 2022

# Prochaines étape : L'enquête publique

## Zoom sur le fonctionnement de l'enquête publique

L'enquête publique est la phase réglementaire de consultation du territoire sur le projet éolien. Cette phase essentielle permet à chacun de consulter le dossier, de poser des questions et de donner son avis sur le projet. L'avis du territoire sera pris en compte par le Préfet dans sa décision finale.



La prochaine lettre d'information que vous recevrez présentera les modalités de participation à l'enquête publique, et notamment les dates des permanences avec le Commissaire enquêteur. D'ici-là, restez informés et n'hésitez pas à nous contacter via le site Internet dédié : <https://mont-hellet.projet-eolien.com>.

## Les prochaines étapes du projet



\*Commission Départementale de la nature, du paysage et des sites

## Qui sommes nous ?

# RWE Renouvelables France

Filiale française du groupe RWE, RWE Renouvelables France est l'un des principaux développeurs et producteurs d'énergies renouvelables en France. Ses plus de 140 collaborateurs y développent, construisent, exploitent et assurent la maintenance de parcs éoliens et solaires.

En matière d'éolien terrestre, les équipes ont développé plus de 1 GW de puissance électrique et 66 parcs. D'ici fin 2022, l'entreprise aura construit et mis en service 4 nouveaux sites éoliens terrestres qu'elle exploitera pour une capacité totale de 150 MW.

En France, RWE est présélectionnée à 3 appels d'offres éolien en mer au large de la Normandie (AO4), du sud de la Bretagne (AO5) et en Méditerranée (AO6). A travers le monde, le groupe RWE dispose de 18 parcs en mer et a pour ambition de tripler sa capacité en éolien en mer d'ici 2030.

La société compte actuellement en France 5 projets solaires en développement avancé pour un total de 50 MWc et dispose de près de 250 MWc en cours d'études sur le territoire. Son ambition est de devenir un acteur majeur du secteur.

L'entreprise a à coeur de travailler main dans la main avec les riverains, les élus, les acteurs socio-économiques, les usagers de la mer, les associations, les administrations et le Gouvernement. Du lancement du projet à son démantèlement ou son renouvellement, RWE Renouvelables France porte une attention particulière à la qualité de ses projets dont la concertation et l'intégration locale sont les clés de la réussite.

